

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 22 octobre 2020 à 20h00

Etaient présents : André BOUTHEMY-maire, Aurélie CATALDI, Céline DENIS, Lizzy GUILLEUX, Vincent GUILLEUX, Jérôme LEBouc, Vincent MOTTARD, Véronique PELEY,

Etaient absents et avaient donné procuration : Joel BARBOT à Véronique PELEY, Aurélien LECLAIR à André BOUTHEMY, Franck MOREL à Aurélie CATALDI.

Etaient absents : Yvonne GEORGEAULT, Gwénael TANGUY, Nicolas MASSET  
Secrétaire de séance : Véronique PELEY.

Date de la convocation : 17 octobre 2020

Date d'affichage du compte rendu : 23 octobre 2020

En préambule, Mr le maire propose une minute de silence à la mémoire de Samuel PATY professeur lâchement assassiné la semaine dernière pour avoir défendu la liberté d'expression et les valeurs de la République.

Monsieur le Maire fait un point sur la situation sanitaire du département avec l'obligation de porter un masque pour toute personne de plus de 11 ans sur l'ensemble du territoire de Vitré communauté et l'annonce du couvre-feu de 21h à 6h à compter de samedi 24 octobre 00H. La situation est compliquée pour la vie des citoyens, quelques cas de COVID 19 sont connus à Cornillé.

### **APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal et demande s'il y a des questions, en l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé

#### **1. POINT SUR LES MARCHES EN COURS**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux engagés :

Pavage devant le « restaurant des forges »

2 entreprises ont été consultées :

BEAUMONT de Beaucé pour un montant de 1960 € HT, 2352€ ttc

VERRIER de Bais pour un montant de 1700€ HT, 2040€ ttc

L'entreprise VERRIER est retenue.

Les travaux sont réalisés à la demande du restaurateur à cause des graviers qui abîmaient le parquet.

Chemin de randonnée RD 33

Un busage va être réalisé sur 130 m pour permettre la réalisation du chemin piéton qui relira le bourg au chemin de la Bicheptière, le fossé sera en partie busé car l'achat de terrain n'a pas toujours été possible.

2 entreprises ont été consultées :

BEAUMONT de Beaucé pour un montant de 7 274.50 € HT, 8 849.40€ ttc

ASPO de Servon sur Vilaine pour un montant de 9 797.80€ HT, 11 757.36€ ttc  
L'entreprise BEAUMONT est retenue.

Le curage du fossé dans toute la longueur sera lui réalisé par le Département.

### Informatique

Le renouvellement du matériel informatique sera réalisé en octobre par le biais du service de commande groupée de Vitré Communauté (changement des ordinateurs du secrétariat + suite bureautique, achat de 3 ordinateurs portables : 1 à disposition des adjoints, 1 dédié au maire, 1 dédié à l'adjointe aux finances)

## **2. VOIRIE**

### Circulation rue des hortensias

Des engins agricoles sont passés pendant la moisson et la campagne de maïs au lieu de faire le tour par le carrefour du Pâtis de la Chapelle, des riverains se sont plein de cette circulation.

Les tracteurs viennent d'une seule ferme, l'agriculteur avait donné les consignes de circulation aux différents chauffeurs, notamment l'interdiction de passer par la rue des hortensias ; celles-ci n'ont pas été respectées, il s'est engagé à l'avenir à faire le contournement et à faire respecter les consignes auprès des entreprises qui travailleraient pour lui.

### Stationnement de camion semi-remorque

Un camion semi-remorque stationne en permanence sur le parking réservé aux véhicules légers. Il faudra rappeler au chauffeur que le parking de la zone d'activités des lavandières est prévu pour le stationnement des poids lourds.

## **3. FINANCES**

Remboursement des acomptes de location de salles. Les crédits sont insuffisants pour rembourser tous les acomptes des salles, il faut ajouter 1700 euros au compte 6718.

*La décision est soumise au vote :*

*Présents : 8*

*Votants : 11*

*Pour : 11*

*Contre : /*

*Abstention : /*

Exonération des loyers pendant le confinement : Monsieur le Maire avait décidé d'une remise gracieuse des loyers commerciaux pour les mois d'avril et de mai, cette décision doit être soumise au Conseil Municipal et des crédits doivent être inscrits au budget pour permettre les écritures liées à cette décision. La remise de loyer est de 768 euros au total. Les demandes de loyers doivent être faites mais ils sont pris en charge par la commune. Il faut alimenter un compte budgétaire.

*La décision est soumise au vote :*

*Présents : 8*

*Votants : 11*

Pour : 11  
Contre : /  
Abstention : /

### Dématérialisation des actes budgétaires de la Préfecture.

Les actes administratifs- délibérations et arrêtés sont transmis depuis 2012 par voie dématérialisée via un tiers de télétransmission – Mégalis.

Pour 2021, la décision est prise de transmettre également les décisions budgétaires : budgets, compte administratif et décision modificative.

La convention qui lie la commune à la Préfecture doit donc être modifiée.

Le maire est autorisé par le conseil municipal à signer l'acte concernant la dématérialisation.

*La décision est soumise au vote :*

Présents : 8  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : /  
Abstention : /

### Contrat d'association 2020-2021 avec le RPI :

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe le montant versé pour les élèves scolarisés à Cornillé et à Saint Aubin des Landes par référence au coût moyen départemental fixé par circulaire préfectorale du 16 octobre 2020

Elève de maternelle : 1262€

Elève de primaire : 386€

A la rentrée de septembre 2020, il y a 36 élèves de maternelle scolarisés à Cornillé et 65 élèves de primaire scolarisés à Cornillé et St Aubin.

La dépense totale sera de 70 522 euros versés en 3 fois, elle était de 67 694 euros en 2019-2020.

*La décision est soumise au vote :*

Présents : 8  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : /  
Abstention : /

### Délibération concernant les indemnités des adjoints :

*La délibération prise en juillet doit être corrigée et ne pas faire mention de l'indice terminal de 1027 mais uniquement l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique.*

*Délibération est validée par le conseil municipal concernant les indemnités d'adjoints.*

*La décision est soumise au vote :*

Présents : 8  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : /  
Abstention : /

#### **4. INTERCOMMUNALITE**

##### Désignation des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

La CLECT calcule le coût des transferts de compétence, ce fut le cas pour les ZA, c'est aujourd'hui le cas pour l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines.

André BOUTHEMY est désigné comme délégué titulaire  
Vincent GUILLEUX est désigné comme délégué suppléant

*La décision est soumise au vote :*

*Présents : 8*

*Votants : 11*

*Pour : 11*

*Contre : /*

*Abstention : /*

##### Opposition au transfert de la compétence PLU

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR, impose que lorsqu'une communauté d'agglomération n'est pas déjà devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent ;

La commune entend conserver la compétence en matière de documents d'urbanisme afin de définir, à son échelle, les évolutions de son territoire et maîtriser son urbanisation.

En cas de PLUI, les règles échapperaient aux élus et des choix pourraient être faits qui ne conviendraient pas aux élus.

Il est proposé de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté d'agglomération de Vitré Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

*La décision est soumise au vote :*

*Présents : 8*

*Votants : 11*

*Pour : 11*

*Contre : /*

*Abstention : /*

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### Logement 14 place de l'église

Le logement sera libre au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il y aura quelques travaux à réaliser notamment la séparation logement – commerce, la porte sera à condamner.

Monsieur le Maire fait part de la démission de François Geffraut de son mandat de conseiller municipal. Le Conseil Municipal siègera donc à 14 membres.

#### Conseil d'Administration de l'AIAJ

Le nombre d'enfants accueillis reste limité du fait de la taille des locaux, cependant les règles d'accueil ont été assouplis notamment concernant le brassage des enfants.

Les nouveaux locaux ont été visités, ils accueilleront l'accueil de loisirs et la bibliothèque.

Lors de la rencontre avec les associations fin septembre, la section Gym Rythmique a demandé la pose de barre dans la salle de sports, le service des sports de Vitré Communauté sera contacté pour définir l'emplacement sans risque pour les autres pratiques sportives.

Suite au contrôle des buts de foot et hand, les 2 buts amovibles du terrain de foot sont à remplacer car ils doivent être vérifiés ç chaque déplacement, il y a une possibilité d'en acheter d'occasion à Visseiche, Monsieur le Maire est chargé de la négociation pour cet achat.

Un problème d'écoulement des eaux pluviales est récurrent route du Bois Simon le long de la propriété Caillet, les buses en cause ont été posées par le propriétaire du terrain et sont sous dimensionnées.

Un curage sera toutefois fait par la commune, l'entreprise Saudrais est chargée ce chantier ainsi que celui du Chêne Planté.

La commune réalise régulièrement des travaux de curage et de busage, le Département en fait de moins en moins, de façon exceptionnelle un busage a été réalisé aux peupliers à la suite des inondations de 2018-2019.

Un problème d'écoulement des eaux pluviales se pose également à la maison Neuve sur la RD 34, l'agence départementale de Vitré sera contactée pour une intervention.

#### Parcelle ZD 107 les tilleuls

L'acquéreur potentiel s'est désisté. Monsieur le Maire a signé avec le Cabinet Legendre une prestation de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation de la parcelle en 3 lots : étude de faisabilité technique et financière, lever topographique, permis d'aménager, maîtrise d'œuvre VRD, OPC, implantation et bornage des 3 lots

La mission s'élève à 7335 euros HT

#### Terrain à bâtir LAMY

Monsieur le Maire a rencontré l'acquéreur de ce terrain à bâtir, il souhaite accéder à la rue du chant des oiseaux sans abîmer le chêne qui borde le terrain, pour cela il faut passer sur le terrain communal- espaces verts.

La densification des constructions sera favorisée chaque fois que cela est possible.

La commémoration du 11 novembre aura lieu en format très restreint, la population ne sera pas invitée.

Il n'y aura pas de repas du CCAS, ni de fête des classes 0.

Une réflexion sur le bulletin communal de fin d'année sera menée par la commission communication.

La commune a été sollicitée par la troupe Azor pour l'édition 2021 du « théâtre au village ».

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 19 novembre 2020 à 19h.

La séance est levée à 21h45.